

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: (22): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 22 (1875).

COUP-D'ŒIL SUR LA CAVALERIE FRANÇAISE.

(Suite.)

CHAPITRE II. — *De l'instruction.*

a) *Instruction des recrues et brigadiers.*

Chaque année, au printemps, les recrues des divers contingents sont versés dans les régiments et, après les constatations d'usage et la fixation par décret ministériel de l'effectif de recrues à recevoir par chaque corps, l'instruction commence immédiatement sous la direction et la responsabilité du colonel. Celui-ci s'entend à cet effet avec son capitaine-instructeur qui divise, réglemente, gradue et dirige à son gré l'instruction, aidé par les lieutenants et sous-lieutenants, et les sous-officiers.

La première partie de l'instruction, qui dure de 3 à 4 mois, se fait dans l'intérieur du quartier. On choisit, parmi les anciens chevaux du régiment, les plus sages et les plus dociles, et on les fait monter par les recrues qui sont simplement placés en selle et auxquels, pendant un certain temps, on fait faire des exercices d'assouplissement et de voltige élémentaire au pas ou à des allures très lentes, afin de leur faire acquérir une bonne assiette et une bonne position.

J'ai été très frappé de la patience, la tranquillité et l'extrême sobriété d'expressions dont les instructeurs font usage avec leurs recrues.

Pendant ce temps les remontes, arrivés au corps à la même époque, sont montés et débourrés par les lieutenants et sous-lieutenants, et les sous-officiers, sous la direction du capitaine-instructeur ou parfois du colonel.

Au bout de quelques jours vient le service intérieur, théorie sur le service d'écurie et le service de garde, escrime à pied et à cheval, maniement d'armes, service de sûreté, etc. Puis la mise en pratique de ces divers services par les recrues. Enfin, ces 3 ou 4 mois s'écoulent, les remontes débourrées sont livrées aux recrues dont on forme un peloton d'instruction qui va sur le terrain étudier les écoles de peloton, d'escadron et les manœuvres de tirailleurs.

Les hommes d'une classe précédente, dont l'instruction est achevée et qui passent brigadiers, sont joints à ce peloton d'instruction et reçoivent l'instruction de leur grade.

Enfin, au bout d'environ six mois, les recrues sont répartis dans les escadrons et achèvent leur instruction avec tout le régiment.

Toutes les théories sont données par les officiers de troupe, commandés à cet effet à tour de rôle par le capitaine-instructeur; celui-ci qui dirige tout et a la haute direction de toute l'instruction, a donc une position très importante et en même temps pleine de responsabilité vis-à-vis du colonel. C'est donc à lui de bien choisir et de bien diriger ses aides car, devant tout surveiller à la fois, les occasions sont rares pour lui de mettre personnellement la main à la pâte. Cet